## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2004/2632(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur la situation au Moyen-Orient<br>**Subject**<br>6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux<br>**Zone géographique**<br>Israël<br>Palestine | |

## Acteurs principaux

| | | | |
|---|---|---|---|
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunions | Date |
| | Affaires générales | 2637 | 2005-01-31 |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 26/01/2005 | Débat en plénière | | |
| 27/01/2005 | Décision du Parlement | T6-0017/2005 | Résumé |
| 27/01/2005 | Résultat du vote au parlement | | |
| 27/01/2005 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 31/01/2005 | Adoption de résolution/conclusions par le Conseil | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2004/2632(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Résolution sur déclaration |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 136-p2 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B6-0068/2005 | 26/01/2005 | |
| Proposition de résolution | | B6-0071/2005 | 26/01/2005 | |
| Proposition de résolution | | B6-0072/2005 | 26/01/2005 | |
| Proposition de résolution | | B6-0075/2005 | 26/01/2005 | |
| Proposition de résolution | | B6-0078/2005 | 26/01/2005 | |
| Proposition de résolution | | B6-0080/2005 | 26/01/2005 | |
| Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité | | T6-0017/2005<br>JO C 253 13.10.2005, p. 0014-0035 E | 27/01/2005 | Résumé |

# Résolution sur la situation au Moyen-Orient

2004/2632(RSP) - 27/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Moyen-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Saluant le succès des premières élections présidentielles depuis 1996, le Parlement rend hommage au peuple palestinien, et particulièrement aux femmes qui ont contribué à la bonne tenue des opérations électorales. Il estime que le nouveau Président de l'Autorité palestinienne, **Mahmoud Abbas** , et les autres candidats ont fait campagne de façon responsable, compte tenu des circonstances.

Satisfait du travail de la précédente mission d'observation de l'Union européenne, le Parlement invite le Conseil et la Commission à préparer une nouvelle mission pour les élections parlementaires du mois de juillet 2005 en vue d'encourager le pluralisme et l'accès équitable de tous les candidats aux médias.

Le Parlement invite parallèlement le nouveau gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à saisir l'occasion offerte par les résultats des élections pour **relancer les négociations**. Pour sa part, l'Union est appelée à lancer une initiative d'urgence dans le cadre du Quatuor, et particulièrement à l'égard des États-Unis, en vue d'ouvrir une nouvelle phase de coopération mutuelle étroite pour ramener la paix dans la région.

Côté communautaire, le Parlement demande au Conseil, au Haut Représentant pour la PESC et à la Commission de jouer pleinement leur rôle et à développer le dialogue avec toutes les parties, dans le cadre du processus de Barcelone. De son côté, le Président Abbas est appelé à renforcer son contrôle sur les forces de sécurité palestiniennes et à engager le dialogue avec toutes les parties concernées. Le Parlement estime notamment que le soutien politique total des États-Unis et de l'Union européenne ainsi qu'une coopération active des Israéliens sont essentiels pour atteindre cet objectif de relance du processus de pais. Il réaffirme ainsi que le conflit au Moyen-Orient ne pourra être réglé que par la négociation d'un **accord de paix ferme et définitif** tel que prévu par la Feuille de route, sur la base de l'existence de **deux États démocratiques**, souverains et viables, vivant en paix côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Pour le Parlement, la paix ne sera pas possible non plus, sans le soutien des sociétés civiles. C'est pourquoi, il demande au Quatuor d'exploiter pleinement l'accord de Genève, qui est complémentaire de la Feuille de route, en vue de faciliter la poursuite des négociations entre les sociétés civiles.

Le Parlement condamne une fois de plus toutes les **attaques terroristes** et tous les actes de violence perpétrés de part et d'autre. Il demande aux groupes armés palestiniens de renoncer aux attaques et appelle en même temps le gouvernement israélien à ne pas procéder à des représailles et à mettre un terme aux exécutions extrajudiciaires. Le Parlement demande également au gouvernement israélien de faire un premier pas crédible vers la mise en œuvre de la Feuille de route en procédant au **retrait de Gaza** et d'autres parties des territoires occupés. Il réitère également son appel au gouvernement israélien pour qu'il mette un terme à sa **politique d'extension des colonies**, notamment dans la région de Jérusalem, et qu'il interrompe la construction du mur.

Le Parlement réaffirme enfin le soutien inconditionnel de l'UE au processus de paix.